



Nom commercial: Phenylhydrargyri acetas

Numéro de la matière: 067177

Version: 1 / CH

Date de révision: 25.05.12

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 25.05.12

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Phenylhydrargyri acetas

N° d'article 06717700

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Produit chimique pour synthèse

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

Hänseler AG
Industriestrasse 35
9101 Herisau
No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58
Adresse email de la personne
responsable pour
cette FDS sdb@haenseler.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification règlement (CE) no 1272/2008)

Classification règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 3	H301
Aquatic Chronic 1	H410
Aquatic Acute 1	H400
STOT RE 1	H372
Skin Corr. 1B	H314

Classification selon les Directives CE

Classification	T, R25-R48/24/25
	C, R34
	N, R50/53

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger



Nom commercial: Phénylhydrargyri acetat

Numéro de la matière: 067177

Version: 1 / CH

Date de révision: 25.05.12

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 25.05.12

H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée: qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H301	Toxique en cas d'ingestion.

Conseils de prudence

P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P309+P311	EN CAS d'exposition ou de malaise: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Étiquetage selon les Directives CE 67/548/CEE et 1999/45/CE

Le produit est classé et étiqueté conformément aux Directives communautaires et réglementations nationales en vigueur.

Symboles de danger

Toxique



Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) de risque

25	Toxique en cas d'ingestion.
34	Provoque des brûlures.
48/24/25	Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par contact avec la peau et par ingestion.
50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) S

26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
28	Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec . . . (produits appropriés à indiquer par le fabricant).
36/37/39	Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
45	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
57	Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
60	Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
61	Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

contient Acétate de phénylmercure

3. Composition/informations sur les composants**Poids moléculaire**



Nom commercial: Phénylhydrargyri acetas

Numéro de la matière: 067177

Version: 1 / CH

Date de révision: 25.05.12

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 25.05.12

Valeur 336.74 g/mol

Composants dangereux**Acétate de phénylmercure**

No. CAS 62-38-4

No. EINECS 200-532-5

Concentration >= 50 %

Classification T, R25-R48/24/25

N, R50/53

C, R34

Classification règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 3 H301

Aquatic Chronic 1 H410

Aquatic Acute 1 H400

STOT RE 1 H372

Skin Corr. 1B H314

4. Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****En cas d'inhalation**

Assurer un apport d'air frais. Appeler aussitôt un médecin.

En cas de contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Appeler aussitôt un médecin.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer aussitôt sous un fort courant d'eau durant 15 minutes. Appeler aussitôt un médecin.

En cas d'ingestion

Faire boire de l'eau par petites gorgées. Appeler immédiatement le médecin. Ne faire provoquer les vomissements que par le sujet lui-même, s'il est conscient. Appeler immédiatement le médecin. Ne pas faire tentative de neutralisation.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Toux, Dyspnée, par ingestion: Irritation de muqueuse, Troubles gastro-intestinaux, Nausées, Vomissements, Douleurs corporelles, Diarrhée, Brûlure par acide, troubles cardio-vasculaires, troubles de système nerveux central

5. Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Eau, Dioxyde de carbone, Mousse, Produits extincteurs en poudre

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit est combustible. Dans le cas d'un incendie environnant, formation possible de gaz dangereux.

5.3. Conseils aux pompiers**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Utiliser un vêtement de protection individuelle.



Nom commercial: Phenylhydrargyri acetas

Numéro de la matière: 067177

Version: 1 / CH

Date de révision: 25.05.12

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 25.05.12

Autres données

Ne pas rejeter dans les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Eviter d'inhaler les poussières. Veiller à assurer une aération suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Accueillir à sec. Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés. Nettoyer. Eviter le dégagement de poussières.

6.4. Référence à d'autres sections

Informations concernant l'élimination : voir chapitre 13.

7. Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils pour une manipulation sans danger**

Respecter les directives de sécurité et du traitement mentionnées sur les enveloppes. Travailler uniquement sous hotte. Ne pas inhaler la substance.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Température de stockage recommandée**

Valeur 15 - 25 °C

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité.

Classe de stockage VCI

Classe de stockage VCI 6.1A Des matières toxiques combustibles

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Maintenir sous clef ou permettre l'accès uniquement aux experts ou à leurs mandataires. Protéger de l'action de la lumière. Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition****Acétate de phénylmercure**Liste SUVA
Type MAK
Valeur 0,01 mg/m³

Résorption de l'épiderme / sensibilisateur: H; Etablie le: 2005; Remarque: B

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène**

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Protéger la peau préventive. Nettoyer les mains et le visage après le travail. Travailler uniquement sous hotte. Ne pas inhaler les poussières.

Protection respiratoire - Note



Nom commercial: Phenylhydrargyri acetas

Numéro de la matière: 067177

Version: 1 / CH

Date de révision: 25.05.12

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 25.05.12

Protection respiratoire en présence d'aérosol. Pour une brève exposition, appareil filtrant, filtre anti-gaz spécial, Hg-P3

Protection des mains

Gants

Matériau approprié caoutchouc nitril - NBR

L'épaisseur du matériau 0.11 mm

La durée de pénétration > 480 min

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Combinaison de protection

9. Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Etat** Poudre**Couleur** beige**Odeur** inodore**pH**

Remarque N'est disponible

Point de fusion

Valeur 146 à 150 °C

Point d'éclair

Remarque N'est disponible

Pression de vapeur

Valeur 1.2 kPa

Température 35 °C

Hydrosolubilité

Valeur 2 g/l

Température 20 °C

Octanol/water partition coefficient (log Pow)

pOW 0.71

10. Stabilité et réactivité**10.2. Stabilité chimique**

Protéger de l'action de la lumière.

10.5. Matières incompatibles

Réagit violemment au contact de: Des agents d'oxydation forts, acides forts, réducteurs fortes, Aluminium, Incompatible avec: Aluminium

11. Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale**

Espèces rat

DL 50 41 mg/kg

Source RTECS

corrosion cutanée/irritation cutanée;



Nom commercial: Phenylhydrargyri acetas

Numéro de la matière: 067177

Version: 1 / CH

Date de révision: 25.05.12

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 25.05.12

Espèces	Homme
évaluation	Fortement corrosif
Source	RTECS

lésions oculaires graves/irritation oculaire;

Espèces	lapin
évaluation	Fortement corrosif
Remarque	Le contact avec les yeux peut provoquer la cécité.

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Espèces	Escherichia coli
méthode	Ames test
Remarque	positif

Mutagénicité

Remarque	positif
Source	RTECS

Toxicité reproductrice

Remarque	Suite à des expérimentations sur animaux, des données relatives aux effets toxiques sur la reproduction sont disponibles.
----------	---

Specific Target Organ Toxicity (STOT)**Repeated exposure**

évaluation	Risque avéré d'effets graves pour les organes.
------------	--

Expériences issues de la pratique

En cas d'ingestion: brûlures dans la bouche, le pharynx, le tube digestif et le tractus gastro-intestinal. Danger de perforation pour l'oesophage et l'estomac. inhalation. le produit est irritant pour les muqueuses.

12. Informations écologiques**12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons**

Espèces	poisson rouge doré (Carassius auratus)		
CL50	0.068		mg/l
Durée d'exposition	48	h	

Toxicité pour les daphnies

Espèces	Daphnia magna		
CE50	0.38		mg/l
Durée d'exposition	3	h	

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Octanol/water partition coefficient (log Pow)**

pOW	0.71
-----	------

12.6. Autres effets néfastes**Information supplémentaire sur l'écologie**

Ne pas laisser parvenir le produit dans l'eau souterraine, eaux et la canalisation.

13. Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés



Nom commercial: Phenylhydrargyri acetas

Numéro de la matière: 067177

Version: 1 / CH

Replaces Version: - / CH

Date de révision: 25.05.12

Date d'impression: 25.05.12

Eliminer comme le produit non utilisé.

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre ADR/RID

14.1. Numéro ONU

UN 1674

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ACÉTATE DE PHÉNYLMERCURE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 6.1

Carte pour désignation du danger 6.1

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage II

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

Transport maritime IMDG/GGVSee

14.1. Numéro ONU

UN 1674

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

PHENYLMERCURIC ACETATE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 6.1

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage II

14.5. Dangers pour l'environnement

Marine Pollutant

Etiquetage écologique DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

Transport aérien

14.1. Numéro ONU

UN 1674

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

PHENYLMERCURIC ACETATE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 6.1

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage II

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

15. Informations réglementaires

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

For this substance a chemical safety assessment has not been carried out.

16. Autres informations

R-phrases listed in chapter 3

25

Toxique en cas d'ingestion.

34

Provoque des brûlures.

48/24/25

Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par contact avec la peau et par ingestion.

50/53

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.



Nom commercial: Phenyhydrargyri acetas

Numéro de la matiere: 067177

Version: 1 / CH

Replaces Version: - / CH

Date de révision: 25.05.12

Date d'impression: 25.05.12

Hazard statements listed in chapter 3

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée: qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations complémentaires

Relevant changes compared with the previous version of the safety data sheet are marked with: ***
Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.